

UN TERRAIN, PLUSIEURS DISCIPLINES :

Préambule :

C'est l'un des engagements pris par la Fédération Française de Football et son Président : cofinancer 200 terrains de proximité « nouvelles pratiques » à l'horizon 2024. Une volonté politique qui s'inscrit aussi dans le cadre des objectifs fédéraux de développement des pratiques et du plan gouvernemental « 5 000 équipements sportifs de proximité » porté par l'Agence Nationale du Sport en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris dans deux ans.

3 objectifs prioritaires découlent de cette volonté d'améliorer les équipements de proximité en QPV et ZRR : football réduit, Futsal et Nouvelles Pratiques.

- Réhabilitation et modernisation des infrastructures existantes ;
 - Création de Nouvelles Infrastructures ;
- Promouvoir les nouvelles formes de pratiques et augmenter le nombre de licenciés FFF ;

Critères d'éligibilité :

- Le porteur du projet doit être, soit un club affilié à la FFF, soit une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF ;
- La date de commencement des travaux ne doit pas être antérieure de plus de 3 mois à celle du dépôt du dossier au District d'appartenance ;
- L'équipement projeté doit être situé obligatoirement au sein d'une installation sportive utilisé par le club support ;
 - Le porteur du projet doit impérativement présenter un plan d'utilisation des installations envisagées dans le respect des attentes de la FFF ;
- Le maître d'ouvrage doit réaliser son opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention par la FFF ;

Les terrains nouvelles pratiques de plein air cofinancés par la FFF permettent d'élargir l'offre proposée au sein des collectivités qui peuvent diversifier les activités sportives :

La mutualisation de plusieurs disciplines sportives sur un même terrain permet d'attirer une multitude de publics et ainsi faire vivre l'équipement sportif au sein de la collectivité. En plus du football et de ses dérivés, plusieurs pratiques comme l'air badminton, le beach volleyball, le beach handball, le hockey ou le basketball peuvent se partager la surface de jeu. Les terrains de Beach Soccer et de Futsal extérieur prônent la mixité et l'inclusion au sein de l'espace public.

Comment un terrain de football nouvelles pratiques permet-il de diversifier les activités physiques et sportives au sein de la collectivité ?

« Les pratiquants de Futsal font parfois face à un manque de créneaux horaires dans les gymnases, explique Nicolas Brutin, dirigeant de Module Carré, fabricant de sols modulaires en dalles et signataires de la charte qualité FFF pour la réalisation de terrains de Futsal

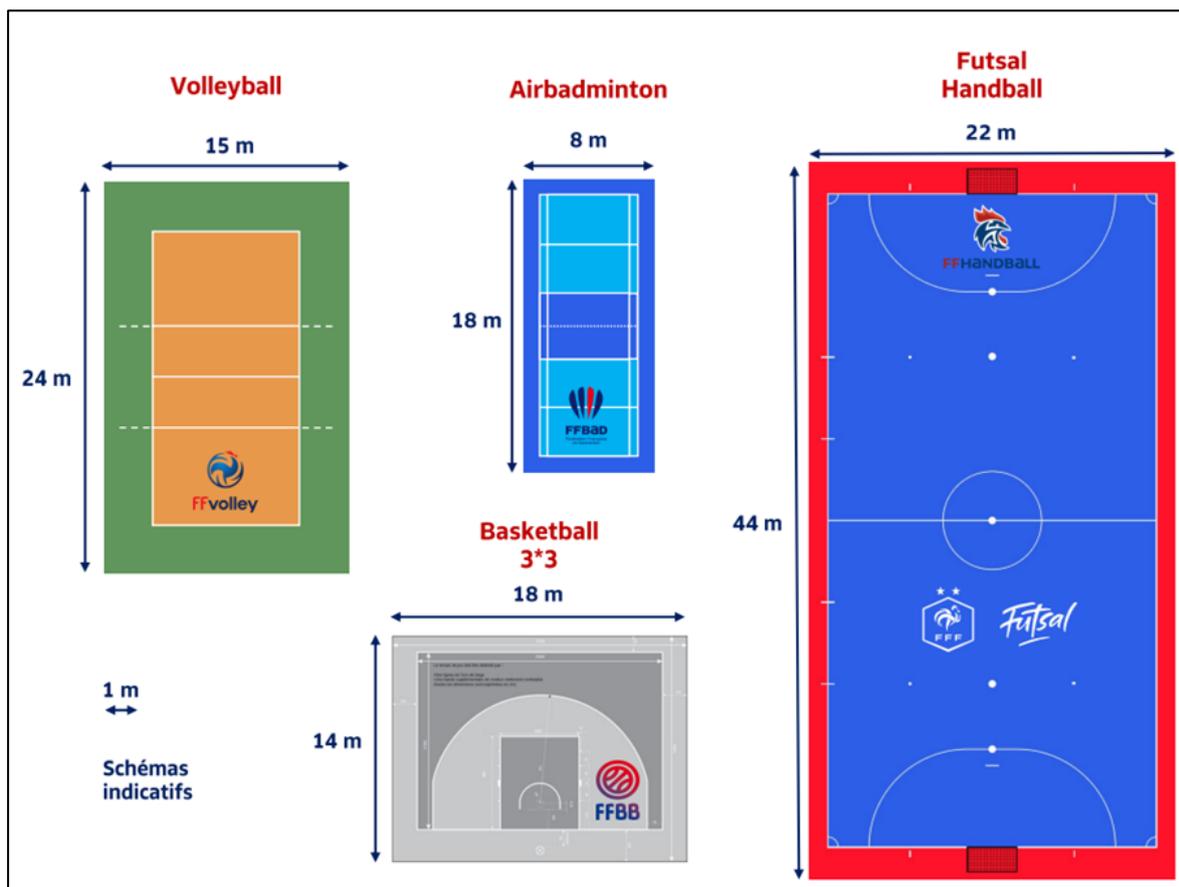
extérieur. Les terrains de Futsal extérieur ajoutent des possibilités de jeu supplémentaires, en donnant accès à davantage de plages horaires. » Les terrains nouvelles pratiques permettent donc de répondre aux attentes ds sportifs. Ils s'adressent aussi à d'autres publics ne pratiquant pas le football et favorisent le développement d'autres pratiques comme le street hockey, le hockey sur dalles.

Les dalles proposées par Module Carré présentent un triple avantage :

- Elles ne nécessitent pas beaucoup d'espace pour être posées,
- Il n'y a pas besoin d'entreprendre de travaux particuliers,
- Elles permettent de récupérer du foncier existant.

Polyvalence et modularité des terrains de football nouvelles pratiques :

La mutualisation des pratiques sportives sur un même terrain est rendue possible grâce au multimarquage au sol. Le terrain de Futsal extérieur, dont les dimensions (40m x 20m) sont identiques au terrain de handball, recrée les conditions de jeu d'un gymnase mais sur une surface extérieure. Ainsi, cet équipement peut tout à fait accueillir d'autres disciplines en plus du football. Le tracé d'un terrain de Futsal peut contenir jusqu'à 3 terrains de badminton sur sa surface ainsi que 2 espaces de basketball 3x3 des deux côtés du terrain. Le marquage au sol d'un terrain de volleyball est également envisageable sur cette même surface. De la même manière, un terrain de Beach Soccer peut tout à fait servir à la pratique d'autres sports nécessitant une surface sable comme le beach volley.



Une multiplicité des publics accueillis répondant aux besoins des collectivités :

Grâce à la multi-pratique, l'espace est occupé au quotidien par un public très diversifié : les clubs sportifs, les groupes scolaires, les acteurs privés, le grand public sur les créneaux libres et les autres acteurs publics (pompiers, gendarmes, policiers) ainsi que les établissements médico-sociaux (EHPAD, ESAT...). Un terrain nouvelles pratiques FFF peut cumuler plusieurs fonctions, à commencer par le développement et l'animation des pratiques, l'organisation de compétitions, la tenue d'actions déployées par la Fédération et ses instances ou encore la proposition de séances destinées aux personnes en situation de handicap. Le terrain co-financé par le FAFA est donc un outil multifonctions qui s'adresse à toute tranche d'âge et toute population.

La Pratique du Foot5 :

LA PRATIQUE DU FOOT5

ZONES RURALES ET SEMI RURALES

Publics cibles : adolescent-e-s, seniors - hommes et femmes, vétérans (35-45 ans) et super-vétérans (+45 ans).

Description : variante du football se jouant à 5 contre 5 sur un **terrain en gazon synthétique** aux **dimensions réduites** et **entouré de palissades**. Des filets pare-balls sont placés sur les côtés et parfois au-dessus du terrain.

Caractéristiques : jeu en continuité, offensif, **technique** et **intense**. Absence de contacts. Cet équipement est **parfaitement adapté pour proposer de nouvelles pratiques** comme le **Fit Foot**, le **Futnet** (tennis-ballon) et le **Foot en marchant** et engendre donc une véritable opportunité de développement.

Mairie de DONZENAC (19)

Mairie de SALOUEL (80)

Bon à savoir :
Depuis 2015, la FFF a lancé un **plan de développement Foot5** qui repose sur **2 piliers** :

- le **financement d'infrastructures** au sein des clubs en zones rurales ou semi-rurales;
- l'**extension de l'offre de pratique** dans les zones urbaines ou péri-urbaines à travers les conventions avec les réseaux Foot5, présents sur le territoire depuis de nombreuses années.

20

LE TERRAIN DE FOOT5

Caractéristiques

Dimensions : 30 à 35 m en longueur pour 18 à 20 m en largeur.

€ **Estimation des coûts**

Postes de dépense	Coût estimé	Subvention FFF
Revêtement synthétique	80 000 €* [†]	Aide forfaitaire de 30 000 € (dans la limite de 50 % du montant des travaux)
Buts		
Palissades		
Filets pare-balls		
Éclairage		

* L'estimation du montant proposé intègre la fourniture et la pose des équipements décrits dans la colonne « Postes de dépense ». Le montant ne prend pas en compte les coûts de terrassement qui varient fortement en fonction de l'implantation décidée.

Recommandations d'implantation

- Au sein d'une installation sportive existante ou en création et facile d'accès (ex: transports en commun).
- Sur une zone parfaitement plane.
- Un point d'eau et des vestiaires à proximité, le terrain doit être construit au sein d'un complexe sportif existant.

Entretien

- Hebdomadaire :** retrait des polluants, brossage du tapis, vérification des serrages et des filets.
- Mensuel :** vérification des joints de collage du revêtement, rechargement de matériaux de remplissage si besoin.

21

La Pratique du Futsal :

Futsal LA PRATIQUE DU FUTSAL

ZONES URBAINES, PERIURBAINES

Publics cibles : adolescent-e-s, seniors – femmes et hommes

Description : variante du football se jouant à 5 contre 5 sur un terrain en extérieur aux dimensions réduites. Le ballon est plus petit et lesté pour moins rebondir.

Caractéristiques : jeu en continuité, offensif, technique et intense. Jeu au sol favorisé.



Terrain futsal en gazon synthétique



Terrain futsal dalles de polypropylène

Bon à savoir :
Les terrains de Futsal extérieur peuvent permettre **aux clubs de se lancer dans les compétitions** de niveau départemental de futsal. La construction de ce type de terrain, financé par la FFF, aide donc à **désengorger les gymnases**.

Le futsal est une **pratique très structurée** (compétitions nationales, internationales, loisir...). Elle est la pratique **la plus plébiscitée en UNSS**, notamment **chez les filles**.

De plus, c'est un **sport olympique** (1^{er} tournoi M & F aux JOJ de 2018)

Futsal LE TERRAIN DE FUTSAL

Caractéristiques et implantation

Dimensions : 40m de long pour 20m de large.
A noter : Le terrain possède les mêmes dimensions que pour le Handball.



Recommandations d'installation :

- En proximité des utilisateurs et facile d'accès.
- Sur une zone parfaitement plane.
- Un point d'eau et des vestiaires à proximité.
- Possibilité de couvrir le terrain et d'être éligible à des subventions complémentaires
- Réhabilitation de plateaux multisports obsolètes (revêtements dégradés...)

Estimation des coûts

Postes de dépense	Coût estimé	Subvention FFF
dalles de polypropylène / gazon synthétique	40K€*	15K€
Buts (3x2m)		
Marquage		
Système d'éclairage (recommandé)	20k€	5K€
Filet pare-ballon (recommandé)		
Couverture (préau) du terrain (option)	150/200K€	30K€

* L'estimation de montant proposé intègre la fourniture et la pose des équipements décrits dans la colonne « Postes de dépense ». Le montant ne prend pas en compte les coûts de terrassement qui varient fortement en fonction de l'implantation décidée.

Entretien
Entretien peu coûteux se résumant principalement à vérifier l'état du sol (joints de collage des dalles) et des buts (serrage des filets).

Dans le cadre de la convention signée par l'ANS et la FFF, 200 terrains seront co-financés pour la pratique du Football, 120 Terrains Futsal extérieurs en QPV et 80 Terrains de Foot5 dans les territoires ruraux.

Pour la Ligue Centre-Val de Loire de Football, c'est 13 Terrains (8 Futsal Outdoor et 5 Foot5) qui bénéficieront de ce co-financement pour la saison sportive 2022 / 2023 (voir modalité de co-financement ci-après) :

CO-FINANCEMENT ANS / FFF



Quelle somme maximale un club/une collectivité peut-elle recevoir de la part du Fonds d'Aide au Football Amateur et de l'ANS ?

- Jusqu'à 50% du projet finançable par le FAFA
- Jusqu'à 80% du projet finançable par l'ANS
- **Autres financeurs potentiels**

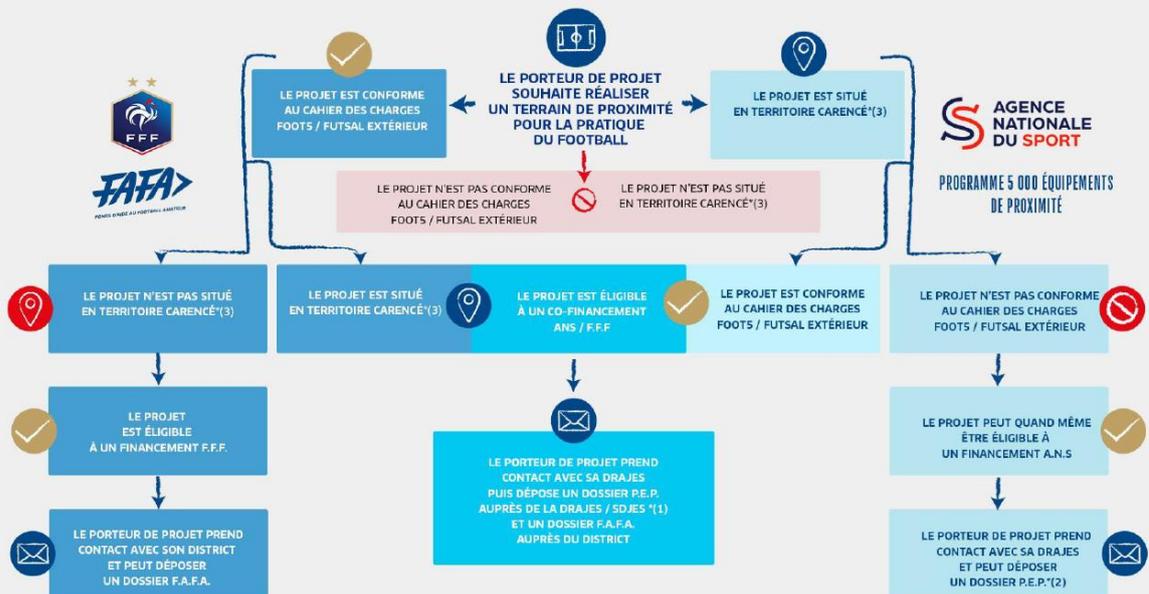
- Le Conseil Départemental et/ou le Conseil Régional
- Dispositifs d'État comme « Petites Villes de Demain », « Politiques de la Ville »
- La préfecture via des fonds spécifiques
- Fonds FEDER

	80 terrains	120 terrains
Coût moyen estimé	80 K€	40 K€
Financement FFF	30 K€	15 K€
Financement ANS	32 K€	17 K€
% Financement	80%	80%
Reste à financer	18 K€	8 K€
% Autres financements	20%	20%



Vous trouverez également ci-après la procédure d'instruction des dossiers :

PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS



* (1) = Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - * (2) = Programme Equipements de proximité - * (3) = territoires carencés : quartier politique de la ville (QPV) et leurs environs, zone de revitalisation rurale (ZRR), bassin de vie comprenant plus de 50% de la population en ZRR, commune couverte par un CRTE comportant un volet rural, territoires ultramarins »

Lorsque le terrain sera mis en place, il convient de garantir son bon fonctionnement au quotidien (entretien, sécurisation, utilisation, animation), à cet effet, les clubs bénéficiaires de ce cofinancement pourront également émerger à une aide ANS emploi permettant de prévoir l'animation de cet infrastructure (la création d'un emploi club pour l'animation du terrain sera pris en compte dans l'étude et la priorisation des dossiers).

Les clubs et les collectivités qui souhaiteraient s'engager dans la création de ces terrains peuvent dès à présent prendre contact avec les personnes référentes au sein de leur département (liste des contacts ci-après) et leur faire part de leur projet (en complétant et en retournant l'appel à projet FAFA correspondant ci-joint), une 1^{ère} étude des dossiers sera réalisée début mars 2023.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires sur ce dossier, vous trouverez ci-après la liste des personnes ressources sur le territoire de la Ligue Centre-Val de Loire de Football :

REPertoire :

LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

- Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- Cindie HUDE : chude@centre.fff.fr
- Jérôme MONOT : jmonot@centre.fff.fr (conseil sur le projet global : installation/animation)

DISTRICT DU CHER :

- Marc TERMINET : mterminet@cher.fff.fr
- Jean-Marie APERT : jeanmarie.apert@sfr.fr

DISTRICT D'EURE-ET-LOIR :

- Patrick TROYSI : president@eure-et-loir.fff.fr
- Alexandre MONNIER : comptabilite@eure-et-loir.fff.fr

DISTRICT DE L'INDRE :

- Patrick CHAMPAGNAT : champagnat.patrick@orange.fr

DISTRICT D'INDRE-ET-LOIRE :

- Philippe GALLE : president@indre-et-loire.fff.fr
- Bernard FRELON : bernard.freulon@wanadoo.fr
- Fabrice DURAND : direction@indre-et-loire.fff.fr

DISTRICT DE LOIR-ET-CHER :

- Maurice FOURNILLON : maurice.fournillon@orange.fr
- Antoine EVRAS : aevras@loir-et-cher.fff.fr

DISTRICT DU LOIRET :

- Benoît LAINE : president@loiret.fff.fr
- Jean-Luc MATHIEU : jlmathieu@loiret.fff.fr

DRAJES CENTRE-VAL DE LOIRE :

- Patrick LEFORT : patrick.lefort@ac-orleans-tours.fr (ANS équipements sportifs)
- Yassine BAKHALLOU : yassire.bakhallou@ac-orleans-tours.fr (ANS emploi)